

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE
DANS LE CADRE DU CHALLENGE PHOTO ORGANISÉ PAR L'ARCHIPEL
EN LIEN AVEC L'EXPOSITION « NOUS SOMMES ! »

ENTRE,

M

⁽¹⁾ ou son représentant légal

⁽¹⁾,

Né(e), le

à

Demeurant

D'une part,

Ci-après dénommé(e), le *Modèle*,

ET

M

Demeurant

D'autre part,

Ci-après dénommé, le *Photographe*,

Le Modèle autorise :

- la présentation des photographies réalisées par le Photographe, dans le cadre d'une restitution le jeudi 12 mai 2022, en présence des autres participants du challenge :
 oui non
- l'utilisation des photographies par l'Archipel, pôle d'action culturelle de la ville de Fouesnant, à travers la réalisation d'un livre-photo (cet exemplaire unique sera consultable au 3^e lieu, sans limitation de durée) :
 oui non

Il est convenu que le Modèle ne demandera aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit au Photographe et à l'Archipel.

Fait à

Le

Le Modèle

Le Photographe